
HELSINKI – Présentation du groupe de travail de révision des principes opérationnels du GAC à la plénière du GAC

Mercredi 29 juin 2016 – 13h45 à 15h00 EEST

ICANN56 | Helsinki, Finlande

HENRI KASSEN : On a moins de réunions alors j’espère que vous serez plus éveillés que dans d’autres réunions.

Deuxièmement, pendant les dernières années, j’ai commencé à voir tous les acronymes de l’ICANN et je crois que je me débrouille assez bien avec ça, mais maintenant avec la transition de l’IANA, il y a de nouveaux acronymes à savoir la PTI, par exemple. Je viens de Pretoria en Afrique du Sud.

Je crois que c’est l’IANA après transition ou quelque chose comme ça. Maintenant, j’apprendrai ce que cela veut dire autre chose qu’à Pretoria.

Après le déjeuner, comme monsieur le Président l’a bien dit, nous allons aborder d’autres activités importantes sur des questions qui ont été déjà débattues.

Je veux vérifier avec Rajiv qui a quelque chose à dire en guise d’introduction.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous passons à la diapo suivante, s'il vous plaît. Voilà donc le programme pour cette séance.

En premier lieu, où on en est, quelle est la situation actuelle. Puis, le reste des points, le plan de travail préliminaire. En général, il y a AOB divers qui aborde différentes questions.

Le président de notre comité décidera quels seront les points à traiter.

Pour ce qui est de la situation actuelle, on peut dire qu'à Marrakech, après les termes de référence qui ont été approuvés, nous avons demandé au secrétariat de faire un résumé, de préparer un rapport sur les trois points principaux. Je tiens à remercier Michelle, Tom et Tracy et à tous les membres du secrétariat du travail effectué. Ils nous ont fourni un résumé mis à jour pour continuer avec les délibérations. Nous en sommes très reconnaissants.

Il y a trois points que nous avons identifiés. Il y avait trois approches importantes qu'il fallait tenir en compte.

Les termes de référence disaient qu'il fallait faire une révision sur les principes opérationnels existants en mettant l'accent sur « existant ». Alors, on a analysé les trois approches suivantes : premièrement, les modifications administratives qui sont nécessaires, d'ailleurs ; deuxièmement, les modifications de

principes, de fond ; et troisièmement, nous avons également signalé qu'il y a des principes opérationnels qui ne nécessitent pas de modifications ou même d'aucun changement.

L'image suivante, s'il vous plaît

Voici le diagramme de flux que nous avons élaboré.

Quand on a fait le travail sur le terrain pour voir ce dont on avait besoin pour le processus de transition. À gauche, vous voyez qu'il y a deux questions importantes.

Premièrement, la formation du groupe de travail pour réviser les principes existants qui n'incluent pas ceux ayant trait à la transition pour les fonctions.

Voici une bonne question.

Cette question est à gauche. Nous avons établi qu'il fallait faire des changements parce qu'il y aura de nouveaux statuts constitutifs à l'ICANN et cela aura un impact sur les principes opérationnels. L'impact principal a trait à la communauté habilitée et à la capacité de décision des participants dès que la transition de l'IANA sera terminée.

Puis, il y a deux Pistes de Travail : les principes opérationnels qui seront révisés en tant que document source et pour le progrès du processus de transition.

Nous recevons un ensemble de nouveaux statuts constitutifs dont il faut tenir compte. La grande question que l'on se pose est : que va-t-il se passer avec l'incorporation des statuts constitutifs de l'ICANN dans les principes opérationnels? Il va falloir les incorporer à un moment donné. Mais, pour ce qui est des termes de référence de ce comité, de ce groupe de travail, il faut analyser les principes opérationnels existants. Alors, il faut les analyser et faire une révision de ces principes-là.

Si on se base sur la transition, on a une autre ligne de travail liée à la communauté habilitée. Il faut penser à ce qu'il faut faire s'il faut le garder comme un domaine de travail indépendant, séparé.

Tom va nous aider pour faire cette évaluation et voir quelles seraient les exigences d'après la nouvelle structure de communauté habilitée, savoir ce que le GAC doit faire. On demande peut-être qu'un petit groupe puisse nous aider à faire l'analyse. Je ne peux pas dire, en ce moment, si ce comité sera une équipe. Je ne vois pas de membres disant qu'ils vont être disponibles. Je suis sûr qu'il va y en avoir, mais cela nous préoccupe.

Voilà donc le diagramme de flux, ce que l'on fait de notre travail. Une des questions principales est, dans ce sens, le GAC devrait nous indiquer le chemin à suivre. Pour savoir si toutes ces

questions des nouveaux statuts constitutifs de la transition, etc. feront partie des documents de base qu'il faudra réviser. Il faut savoir s'il faut les inclure dans notre plan de travail pour réviser les principes opérationnels existants.

Je voulais également signaler que l'on a mené des consultations dans la période intersession par courrier électronique, un grand nombre de consultations.

Nous avons 20 membres de la liste de diffusion qui font partie du groupe de travail, dont huit ont été très actifs pendant ces derniers mois. Je tiens à les remercier de leur travail pour améliorer et permettre que le secrétariat et le comité puissent mieux comprendre les points de vue des états membres ou des membres du comité.

Vous voyez aussi à gauche de cette diapo que la plénière du GAC devra dire si l'on considère les statuts constitutifs du GAC pour la question ayant trait à la communauté habilitée, etc. Il faut savoir si on l'inclut dans le processus de révision actuel, parce que les termes de référence n'incluaient pas toutes ces nouveautés. Ou bien, si le GAC pense que le processus devrait être séparé pour ce faire.

Il est probable que ce soit une des questions que les membres du GAC devront aborder et réfléchir.

Pour ce qui est du processus de révision actuel, il y a trois approches ou trois sous-approches.

Premièrement, on n'a pas besoin de changements. Ce sont des principes opérationnels qui – je pourrais dire, par exemple, des principes opérationnels comme le principe 5, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas agir au nom de l'ICANN. Cela ne va pas changer le principe 22 qui parle du processus d'élection du président et des vice-présidents. Le principe 29 qui parle des limites de temps pendant les réunions. Ce sont des principes qui, dans une première lecture, montrent que des changements ne sont pas nécessaires.

Puis, il y a la deuxième catégorie, à savoir que le groupe de travail doit analyser tous ceux ayant trait aux procédures. Dans ce cas, il s'agit de principes liés aux méthodes de procédures.

Le principe 6, la fréquence des réunions : une fois par an. Aussi, voir comment dénommer une réunion, comment convoquer. Le principe 7, le principe 9. Ce sont des questions de procédures.

Alors, si on est autorisés à introduire ou filtrer les nouvelles dispositions de l'ICANN et les nouveaux statuts constitutifs de l'ICANN, un grand nombre de changements auront trait aux procédures.

Ceci est encore en cours.

La troisième catégorie parle des changements de fond, les changements essentiels. Le principe opérationnel 15, par exemple, le #16 qui parle des droits de vote, etc.

Voilà les trois grandes approches. Le plan d'action du groupe de travail pour les principes existants doit bien évidemment analyser la question et, puis, arriver à un accord dans un processus vaste basé sur les discussions. Nous pensons aussi que, en plus de la liste de distribution pendant la période intersession, il serait peut-être bien de mener une réunion en personne entre les réunions pour nous réunir et nous mettre d'accord sur les questions à évaluer pour les présenter plus tard au GAC dans la plénière.

L'Inde a indiqué, en tant que co-président, qu'ils peuvent mener cette réunion avec le groupe.

Par la suite, c'est-à-dire après l'accord du groupe de travail, on pourrait présenter tout cela pendant la plénière du GAC pour parvenir à un consensus et que cela nous emmène à la rédaction finale des principes opérationnels pour l'approbation finale de la part du GAC.

Voilà donc le processus actuel. Il y a un processus parallèle que vous voyez sur la diapo et qui fait référence à la transition de l'IANA, de la supervision des fonctions IANA. Tout ce ayant trait

avec la communauté habilitée, le rôle du GAC, etc. Mon collègue a parlé de la situation conflictuelle qui peut y avoir par rapport aux décisions, à l'avis. Quelles sont les décisions qui seront prises? De quelle manière? Il faut parvenir à un consensus là-dessus.

Ceci devrait être la base d'un document final de révision des principes du GAC pour que tout cela soit approuvé dans la plénière.

Voilà le diagramme de flux.

La prochaine, s'il vous plaît.

Les étapes potentielles à venir pour ce qui concerne les décisions.

D'abord, le GAC doit se mettre d'accord sur de nouveaux protocoles, modalités pour le groupe de travail sur les principes opérationnels. D'abord, un changement dans les statuts constitutifs : le groupe de travail doit continuer à réviser les principes opérationnels actuels dans un esprit de démocratie, c'est-à-dire que nous sommes face à un choix, oui ou non.

À chaque question, il y aura la possibilité de répondre oui ou non. Mais, je suppose que ce ne sera pas aussi difficile, comme le dit mon ami en allemand, dans sa langue.

On a confié à ce groupe de travail la fonction de répondre à cette question difficile.

Ensuite, par rapport à la communauté habilitée, à des dispositions et à d'autres changements dans les statuts constitutifs qui émanent de la transition.

Au troisième point, on se met d'accord sur le fait qu'il faudrait réviser le processus, les questions de fond et de forme de manière concomitante. Il y a deux diapos. Vous avez vu qu'il y a trois catégories. L'une, lorsqu'il n'y a pas de changement prévu, par exemple le principe opérationnel 5 où le GAC ne peut pas agir au nom de l'ICANN. Ensuite, deuxième catégorie : les questions d'ordre de procédures. Par exemple, le #6. Et les questions de fond, comme la composition des groupes. Ensuite, le groupe de travail a élaboré une liste de questions de fond afin de voir comment traiter chacun de ces questions.

Les questions qui n'impliquent pas de changement, bien entendu, on va également élaborer une liste de ces questions qui seront convenues au sein du groupe de travail. Nous les soumettrons au GAC.

Dernière vignette : les co-présidents du groupe de travail doivent préparer un projet de plan de travail, y compris un processus clair pour parvenir à un accord. C'est là, justement, que nous

pensions qu'une réunion face-à-face ou physique ne serait pas forcément nécessaire, mais en tout cas, souhaitable, pour peaufiner ce plan de travail.

Vignette suivante. Les plans de travail convenus devront être envoyés au GAC avant le premier septembre 2016, donc avant la prochaine conférence de l'ICANN à Hyderabad.

En raison du besoin, d'ailleurs, j'ai entendu ce matin et pendant toute la semaine, j'ai entendu ce commentaire. Par rapport aux commentaires qui ont été faits sur la liste de diffusion, il faut que l'on commence de manière active à prévoir et, dans la mesure du possible, de mettre en œuvre certaines de ces questions afin de n'en oublier aucune. C'est la raison pour laquelle nous sommes en train d'indiquer ici que l'on pourrait passer en revue la liste du GAC pour approbation, sans attendre la conférence d'Hyderabad pour avoir un peu plus de temps avant cette conférence pour pouvoir, à cette occasion, faire un examen plus en profondeur de ce plan de travail.

Ensuite, dernier point: le groupe de travail devra poursuivre, comme convenu, ce plan de travail.

Voilà les questions que nous souhaitons soumettre en plénière au GAC. Nous y reviendrons, parce que cela peut donner lieu à une discussion très fructueuse.

Dernière diapo qui contient des discussions. Il y a un calendrier avec le premier septembre comme date butoir pour la présentation de ce plan de travail devant être diffusé auprès des membres de la liste de diffusion du GC.

Bien. Je vais maintenant demander au co-président s'il souhaite ajouter quelque chose. Ce n'est pas le cas.

Donc, nous laissons cette diapo à l'écran pour la discussion qui va maintenant suivre et vous permettre, dans la salle, d'intervenir.

Je viens de dire que, normalement, dans les réunions du GAC, cette séance a lieu après le déjeuner jeudi. Maintenant, avec la nouvelle organisation des conférences, on est un jour en avance, puisqu'on est mercredi.

Donc, n'hésitez pas à intervenir, faire des commentaires si vous avez des recommandations à faire. N'hésitez pas à le faire, surtout en ce qui concerne la deuxième diapo, à savoir l'approche générale, à savoir comment aborder les changements des statuts constitutifs concernant la communauté habilitée par rapport à la transition. Ensuite, l'approche vis-à-vis des dates butoirs qu'on a fixées pour ce plan de travail et l'approche que l'on va utiliser pour avoir recours à la liste de diffusion du GAC

pour approbation. Ça ne concerne que le plan de travail. Ça ne concerne pas le projet des principes opérationnels.

Merci. Y a-t-il, je le répète, des commentaires, des interventions, des contributions dans la salle?

Merci beaucoup. J'ai l'impression que vous avez une confiance aveugle dans ce comité pour qu'on poursuive ces travaux. Quant aux dispositions des statuts constitutifs de l'ICANN et par rapport au plan de travail, la manière dont nous allons gérer la communauté habilitée, cela fait l'objet d'un processus. Ensuite, comme Tom l'a dit, l'un de ces processus réunit ces deux questions et donne lieu à un plan de travail qui incorpore tout cela pour pouvoir avancer.

Merci.

Je vous cède la parole, monsieur le Président. Peut-être que vous pouvez inviter les membres du GAC à intervenir.

THOMAS SCHNEIDER : Alors, je ne sais pas si tout le monde a compris. Avez-vous pris une décision par rapport à ce que l'on doit faire par rapport aux conditions nécessaires potentielles vis-à-vis des amendements sur le processus de responsabilité? Est-ce que vous pourriez préciser, s'il vous plaît?

HENRI KASSEN :

Alors, la suggestion du comité est la suivante : nous proposons de poursuivre avec un processus, mais s'il y a une décision prise par rapport aux statuts constitutifs de l'ICANN et à la communauté habilitée, alors nous allons prendre en considération les travaux qui ont lieu au sein du CCWG et autres. Mais, par rapport au fait de réunir ces questions dans un forum ou un groupe de travail unique, faire en sorte que la question de la communauté habilitée et les changements aux statuts constitutifs, etc. dans ce comité, souvenez-vous qu'au début, je vous ai dit que le mandat qui a été adopté parle des statuts constitutifs tels que convenus. Donc, dans la liste de diffusion – je crois que c'était l'Union Européenne qui a dit que ce domaine-là n'était pas inclus dans notre mandat.

Lorsque l'on va réviser les principes opérationnels, on va le faire. Maintenant, les statuts constitutifs sont actualisés, il y a un nouveau processus qui a été lancé. Ça n'est pas encore finalisé. On l'a entendu. Mais, il faut encore voir comment cela va être fait par rapport à la communauté habilitée. C'est un processus. Mais, on sait que ça va se trouver long. Ensuite, l'ICANN et le GAC vont continuer à interagir pour voir quelles sont les décisions qui s'imposent, quelles sont les procédures que va appliquer le GAC dans ce domaine.

Par rapport aux principes opérationnels qui vont être appliqués, l'idée de ce comité est de réunir tout cela dans le comité des principes opérationnels et continuer à intégrer les questions les plus présentes.

Bien entendu – et là, je me tire un coup dans le pied moi-même – nous pensons que, à mesure qu'on va avancer, on va voir qu'il y a deux ou trois principes opérationnels. Pour les finaliser, on a besoin de l'orientation du CCWG, par exemple. Ensuite, ça va pouvoir prendre un an, 6 mois, on ne sait pas. On passe ensuite aux principes opérationnels suivants pour compléter notre révision. Mais, ensuite, il faut revenir à celui-là, à celui qu'on a laissé en attente pour ainsi dire. Donc, il y a un vas-et-viens incessant. Donc, les principes ne recevront pas une approbation finale en raison de ces questions en suspens. Mais, par rapport à l'approche à adopter, nous pensons qu'il est plus utile de réunir toutes ces questions au sein du comité afin, nous l'espérons, d'obtenir une adoption finale.

Ensuite, la question de savoir si on utilise la liste de diffusion du GAC pour approbation d'ici le premier septembre 2016 pour un plan de travail final approuvé.

THOMAS SCHNEIDER : Je crois que certaines personnes veulent prendre la parole dans la salle. Allez-y.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je suis Cristina Monti de la Commission Européenne qui représente l'Union Européenne.

Quelques commentaires et observations. D'une manière générale, je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit par rapport à l'approche. Ça n'aurait aucun sens que ce groupe opérationnel examine les principes opérationnels qui n'ont plus de raison d'être ou qui ne sont plus valides. Donc, il faut prendre en considération la nouvelle situation et le nouveau contexte institutionnel qui est celui de l'ICANN sauf de quoi, nous perdons notre temps.

Ensuite, autre question complexe : vous proposez un vas-et- viens dans les discussions. En fait, il y a certaines questions sur lesquelles on peut progresser et, à l'inverse, sur d'autres questions, on va devoir approfondir les discussions et les étendre au sein du GAC. Mais, je pense que le fait que ce groupe de travail soit à même de mettre en exergue ces questions en particulier et attirer notre attention sur les libellés qui posent problème, ceux qu'il faut changer, ça peut faire avancer ces discussions générales, parce qu'on aura au moins un texte de départ pour

travailler ou vous nous aurez alertés sur les points qui peuvent poser problème.

Par rapport au fait de continuer à travailler pour avoir un plan de travail clair avant la conférence de Hyderabad, je pense que c'est effectivement une bonne idée. Merci.

IRAN :

Merci. J'ai peut-être mal compris, mais vous avez dit que les nouveaux statuts constitutifs ne sont pas encore finis. À quels statuts constitutifs nouveaux faites-vous référence? Ceux du CWG? Parlez-vous des articles incorporés qui ne sont pas encore finis? C'est le cas? Ou parlez-vous des statuts constitutifs intitulés « nouveaux statuts constitutifs »? Auxquels faites-vous référence?

Ensuite, je voudrais savoir si l'on doit se lancer dans deux processus: d'abord, modifier ce qui existe et, d'ici six mois, modifier ceux qui existeront à ce moment-là et qui seront peut-être affectés par les nouveaux statuts constitutifs. Donc, moi je vois deux processus. Pourquoi ne pas commencer quelque chose qui couvrirait ces deux choses? Pourriez-vous préciser quels sont les statuts constitutifs qui ne sont pas finalisés, d'après vous ou du point de vue du comité?

HENRI KASSEN : Merci. La Thaïlande. Question pertinente. D’abord, peut-être que je me suis mal exprimé, mais les statuts constitutifs de l’ICANN ont été approuvés, oui. Là, je parlais des processus impliqués dans le fait de mettre en place la communauté habilitée. C’est là qu’il y a encore quelques incertitudes. C’est pour cela que j’ai dit que ce n’était pas encore finalisé. Cette mise en place de la communauté habilitée n’est pas encore finalisée. Je parlais de ce groupe-là.

Ensuite, effectivement, je pense que, comme je l’ai dit et comme l’a souligné la Commission Européenne, il vaut mieux avoir un processus et ne pas avoir deux processus parallèles. Plutôt avoir un seul processus unique. Je ne veux pas ouvrir de débat ici. Mais, pour...

IRAN : Par rapport aux processus. Je vais faire une suggestion par la suite, mais je laisse les autres intervenir d’abord.

THAÏLANDE : D’après ce que je comprends, les défis auxquels on fait face sont d’abord le processus de PDP. Je suis d’accord avec l’Iran. Le calendrier finalement, c’est ça le plus gros problème. Le travail sur le PDP qui doit être conforme à celui concernant les principes opérationnels du GAC. Est-ce qu’il s’agit d’un PDP auquel on

aimerait participer ou pas? J'en ai eu l'expérience il y a trois ans, lorsque je commençais à travailler sur l'un des premiers PDP et le problème est qu'on peut participer uniquement comme représentant du GAC. Je pense que, ici, il faut essayer de prendre une décision. La solution est la suivante : vous vous souviendrez que, à Los Angeles, lorsqu'on a décidé de la constitution du CCWG, si vous regardez ce qui se passe du côté du GAC, des chartes, du mandant, d'abord il faut faire un bilan pour essayer de voir ce qu'il manque dans les documents des groupes de travail. Il faut faire en sorte que ce communiqué soit plus fort en termes de direction à prendre et de substance. C'est dans ce contexte qu'il faut commencer à travailler.

Ensuite, je pense que, le processus qui consiste à élargir l'ampleur ou l'étendue des questions et à proposer différentes solutions alternatives, il apparaît clairement que nous nous sommes mis d'accord. Ça peut être reflété dans les principes opérationnels. Il s'agit de questions de fond. Je ne sais pas comment vous préférez l'appeler. Mais, il faut que ce groupe de travail identifie les alternatives potentielles et les points qui posent problème. Tout ça, ça va alimenter les discussions du GAC. Ça va être beaucoup plus utile plutôt que d'élaborer un rapport, le présenter au GAC et attendre de voir quel est son avis. À chaque fois, il faut attendre une réponse à une question que

vous avez posée. Peut-être que pour les autres SO et AC, elles attendent de nous qu'on agisse plus rapidement par rapport à ces principes opérationnels. Donc, les documents des groupes de travail devraient inclure ce genre de choses et quels sont les processus à mettre en place et inclure ces documents comme documents de travail aux réunions du GAC pour pouvoir travailler autour de ces lignes directrices ou principes et que les SO et AC aient plus de pouvoir ou marges de manœuvre pour travailler conformément aux avis du GAC. Merci.

HENRI KASSEN :

Merci, la Thaïlande. Je crois que votre contribution est importante. Dans la participation, on a signalé ce dont il faut tenir compte quand on parle de plan de travail. On a dit que le document de base serait les Principes Opérationnels du GAC, les nouveaux statuts constitutifs de l'ICANN. Vous venez de signaler que ce serait un bon exercice de voir quels sont les avis du GAC, cela afin de savoir les lignes directrices que l'on a suivies et ceux ayant trait à la transition, aux nouveaux statuts constitutifs de l'ICANN. Il nous faut d'autres principes. Il faut ajouter d'autres principes. Cela sera également signalé et je crois que nous avons connu l'habilitation des personnes que nous avons nommées, parce que les membres doivent nous représenter au sein du comité. La décision est difficile à prendre pour le GAC. D'autres

organisations de soutien, comités consultatifs, ont des représentants avec des facultés suffisantes pour prendre des décisions au sein des comités.

Voilà de nouvelles choses qui ont été identifiées dans la liste de diffusion par certains de nos collègues. Bien sûr, dans la révision que nous avons faite, on s'est rendu compte qu'il fallait ajouter quelque chose à ces principes. Je vous remercie de votre collaboration, parce que tout cela nous sert de guide pour l'avenir. D'autres commentaires? La Suisse?

SUISSE :

Merci, Henri. Je pensais à la manière de concilier le plan que nous discutons ici avec ce que l'on a discuté ce matin avec la communauté habilitée. Je crois que, dans une certaine mesure, les deux efforts vont dans le même sens. Ils sont complémentaires. Pour être plus clair, ce que je veux dire est que, si j'ai bien compris ce matin, on est arrivés à la conclusion que le secrétariat indépendant allait essayer, bien évidemment avec l'aide des collègues qui allaient collaborer volontairement, d'identifier ce qui a été inclus sur les nouveaux statuts constitutifs à propos de la communauté habilitée compte tenu des besoins du GAC pour pouvoir participer dans cette communauté-là. Et sur cette base, il va falloir parvenir à un accord sur les conditions de notre participation. Ceci a plutôt

trait à des questions de fond qu'à des questions générales entre tous les membres du GAC.

Il va falloir donc mettre en place ces accords. La mise en place peut exiger, dans une certaine mesure, des principes opérationnels, des modifications à ces principes, de nouveaux principes opérationnels dans d'autres cas. Dans certains cas, on peut travailler avec des principes de travail, des pratiques déjà utilisées comme par exemple, la participation des membres du GAC dans le CCWG, etc.

Je crois que les deux tâches sont liées entre elles. Pour cette question spécifique, nous avons donc besoin de mener à bien cet exercice, cet accord et, puis, voir quels sont les meilleurs instruments dont on dispose pour mettre en place la participation. Dès que nous verrons clairement quels sont les principes opérationnels ou dès que nous saurons les principes opérationnels qu'il faut changer ou qu'il faut ajouter, alors on reviendrait au groupe de travail pour pouvoir mettre en place tout cela dans le programme du groupe de travail. Je crois qu'il serait très utile si les co-présidents de ce Groupe de Travail de Révision des Principes Opérationnels rejoignent Tom dans ce *mapping* fait par le secrétariat. On est certains que, de cette manière, toutes les idées pourront se rejoindre et que nous

travaillons tous dans le même sens. J'espère que mon commentaire aura été utile. Merci.

HENRI KASSEN :

Merci, Jorge.

Merci de ta collaboration. Je me suis rendu compte, également, et notamment pendant la séance précédente, que plusieurs membres ont dit qu'ils pourraient travailler avec Tom pour faire le *mapping*. Le groupe de travail ou les co-présidents, comme Jorge vient de le dire, nous allons travailler avec Tom, parce que c'est nécessaire. Nous allons l'aider à faire ce travail. C'est clair que ce travail reviendra à notre groupe de travail.

Merci de votre commentaire.

TOM DALE :

Merci, Henri. Je voudrais vous mentionner la réaction du secrétariat par rapport à cette approche conceptuelle, parce que la question est complexe.

Premièrement, il faut tenir compte que les principes opérationnels sont vraiment très importants pour le GAC, mais n'ont pas de capacité juridique. On ne peut pas les exécuter. Ils sont important pour le GAC, pour l'ICANN, pour les Organisations de Soutien et les Comités Consultatifs. Ils ont tous ce type de

principes qui sont informels mais importants. Ces principes n'ont pas de capacité juridique.

Les statuts constitutifs existants, ceux établis par le GAC et les nouveaux statuts, établiront un nouveau cadre pour l'opération du GAC. Voilà donc la première chose que je voulais signaler.

Deuxièmement, si nous regardons l'origine de tout ce travail, il faudra repenser à Los Angeles 2014. Il y a deux groupes de problèmes. En premier lieu, les principes opérationnels qui donnent du soutien au travail du GAC en tant que comité consultatif auprès du Conseil, on a vu ce matin que cela ne va pas changer. Nous avons toujours eu des problèmes avec les statuts constitutifs. Ce qui se passe avec l'avis du GAC. L'idée est de réviser ces principes opérationnels. C'était de voir s'ils étaient valides, s'ils le demeuraient par rapport au rôle du GAC, à ses caractéristiques en tant qu'organisation qui aide le Conseil d'Administration.

Dans le deuxième groupe de travail, c'est-à-dire qu'on pourrait parler des principes opérationnels ou pas, c'est ce que l'on a débattu ce matin. Voilà des points sur lesquels le GAC doit travailler et sur tout cela, on va faire le *mapping* et la rédaction pour lier cela au nouveau rôle du GAC qui ne sera pas un avis au Conseil, mais sa participation au sein de la communauté.

Ce nouveau rôle et ces nouvelles fonctions auraient besoin peut-être de soutien à travers les principes opérationnels comme dans le cas actuel du GAC. Ce qui est important est d'identifier d'abord les principes de base avant de commencer à rédiger les principes opérationnels.

Je crois donc que le commentaire de la Suisse et d'autres commentaires ayant trait au *mapping* est un travail très important qui ne va pas exclure les processus d'après ce que je pense. Je crois qu'en termes conceptuels, le GAC pourra comprendre la différence entre ces deux groupes de travail. Ce que je peux dire, c'est que, à notre avis, on peut donner du soutien aux deux groupes. Mais, il faut savoir que certaines qui ont déclenché la révision de ces principes opérationnels sont toujours en vigueur. Par exemple, le vote, qui peut être membre du GAC, la définition de consensus, l'utilisation du consensus ou d'autres mécanismes de prise de décision. En fait, l'avis du GAC n'est pas défini dans les principes opérationnels tels qu'ils sont. Mais, c'est toujours important, parce que c'est le travail majeur du GAC. Il y a un nouveau travail et je crois que cela n'amènera pas de confusion, mais ce sera bien de pouvoir préciser ou clarifier tous ces points. Merci.

HENRI KASSEN : Merci, Tom. Je crois que nous avons la capacité d’aborder certaines questions. Bien des fois, on se terre dans nos discussions pour comprendre ce que nous voulons dire. Dans ce cas, je crois que nous savons de quoi nous parlons, de ces deux processus.

Il y a eu un courrier électronique – je crois que c’était de la GNSO – qui a parlé de la révision des principes et il y a eu une activité spécifique dénommée Analyse des Nouveaux Statuts Constitutifs de l’ICANN. C’est une activité spécifique pour voir quel est l’impact de tout cela sur le système actuel.

Nous voulons être en quelques sortes un réseau et les statuts ont été mis à jour. Mais, au tout début, l’idée était de réviser les principes existants. Il faut donc réviser les principes existants et les analyser à la lumière des nouveaux statuts constitutifs.

Je crois que votre participation a été très utile. Vous avez fait une analyse approfondie qui est incluse dans le travail des principes opérationnels.

Je passe la parole à l’Iran.

IRAN : Merci. Avant de faire mon commentaire, je vois que maintenant on délègue la responsabilité du GAC au secrétariat. Le secrétariat

ordonne notre travail, mais c'est à l'envers. C'est à nous de leur dire ce qu'ils doivent faire. L'idée de comment aller de l'avant, ce n'est pas le rôle du secrétariat. C'est à nous de le décider, en tant qu'entité du point de vue collectif. Alors, nous avons une très bonne impression du secrétariat, mais c'est au GAC de dire ce qu'il faut faire. Il faut bien définir les responsabilités. Le travail peut être dur, mais on ne peut pas déléguer cette responsabilité à des tiers. Le président ou les autorités du groupe de travail doivent décider comment continuer. Le secrétariat doit faire le travail de secrétariat, c'est-à-dire de soutien.

Maintenant, je vais revenir à ce que je voulais dire. Monsieur le Président, il faut nous concentrer sur les points urgents. On a le PDP, on a trois catégories qui sont très importantes pour nous. Il y en a quelques-unes qui vont finir en 2018, au début de 2018. Alors, si nous ouvrons tellement de pistes, on ne pourra pas parvenir à bien travailler. C'est une question de stratégie, parce que le nombre de personnes est limité.

Si on a cinq pistes de travail, on ne peut pas avoir cinq personnes. On en a qu'une ou deux. On est très limités. Alors, il faut se limiter à ce qui est urgent.

Personnellement, je crois que les principes opérationnels qui prennent compte des modifications aux statuts constitutifs en ce moment ne sont pas urgents. Pourquoi? Parce que, que veut dire

la communauté habilitée? La communauté habilitée, si la transition arrive à sa fin, elle va le passer à la communauté. Autrement, il ne va pas y avoir de communauté. Alors, il ne faut pas nous presser. Il faut attendre que tout cela finisse pour voir quelle sera en définitive la situation finale.

Je suggère, monsieur le Président, supposant que la transition aura lieu, il faut essayer de créer des principes pour établir ce qui est important et ne pas inclure tous les changements d'édition.

Certains principes opérationnels ne sont pas importants en ce moment, c'est-à-dire que leur changement n'est pas important. Il y a des choses importantes : droits de l'homme, juridiction, etc. il y a le PDP, la participation précoce du GAC.

Maintenant, on ouvre une autre piste de travail avec les principes opérationnels en disant que si la transition a lieu, etc. mais on ne sait pas si la transition va effectivement avoir lieu. Alors, s'il n'y a pas de transition, il ne va pas y avoir de communauté habilitée. Alors, on ne peut pas à priori supposer cela. Il y a quelque chose au niveau très préliminaire. N'entrons pas dans les détails, parce que sinon on ne pourra pas voir les domaines de travail importants : les droits de l'homme, les cadres d'interprétation, la question de la juridiction. Je ne vous propose rien, mais ce sont des choses importantes à tenir compte.

Je suggère, merci. Nous allons tenir compte de ce que vous avez proposé. Il y a des changements à faire et des changements de fond, etc. Et, nous attendons vos commentaires. On va donner deux ou trois mois pour voir comment ça se passe. Puis, nous continuerons avec ce que j'ai proposé.

HENRI KASSEN :

Merci, l'Iran. Les commentaires sont très utiles.

Je crois que, en général, on est tous d'accord du fait que nous devons nous concentrer sur les questions vraiment urgentes, cela afin de pouvoir bien faire le travail et arriver finalement aux points importants.

Pour ce qui est des statuts constitutifs, tel que Tom l'a mentionné, il s'agit d'un document juridique. Alors, vous savez bien qu'il faut comprendre que cela est urgent, bien sûr. Les statuts constitutifs sont urgents, mais ceux ayant trait à la communauté habilitée, etc. ce n'est qu'un travail en cours. Alors, il va falloir nous préparer.

Peut-être pourrait-on identifier les changements des statuts constitutifs. Voilà, il s'agit d'une loi. Alors, si on l'adopte, il faut la mettre en place. Voilà pourquoi c'est urgent. Merci de votre opinion.

Merci de votre aide, bien entendu. Nous allons tenir compte de tout ce que vous avez dit.

L'Espagne, maintenant.

ESPAGNE :

Un bref commentaire. Je voudrais donner mon soutien aux propos de l'Iran par rapport au rôle du secrétariat du GAC. En conséquence, j'encourage les membres des groupes de travail à contribuer aux débats.

Mon deuxième point est un commentaire. Je voudrais aussi soutenir les propos de la Suisse. C'est une bonne approche de faire une liste de questions, d'en établir la priorité et de définir ce que l'on va aborder en premier lieu.

En ce sens, je suggère de commencer avec les questions les plus faciles. Par exemple, le vote électronique. Par la suite, passer à la question de fond.

Pour ce qui concerne justement les principes opérationnels aux nouveaux statuts constitutifs de l'ICANN, c'est un travail auquel il faut s'atteler. Mais, je ne crois pas que ce soit un travail pressant.

Effectivement, c'est important. Il faut y consacrer du temps. Mais, je ne pense pas que cela peut nous empêcher d'avancer dans nos travaux au sein de ce groupe de travail.

HENRI KASSEN :

Merci beaucoup, Gema. Merci d'avoir soutenu ce qu'ont dit la Suisse et l'Iran. L'incorporation de tous les changements ou plutôt de toutes les questions dont les nouveaux statuts constitutifs, ce n'est pas quelque chose de très pressant. Peut-être qu'il faudrait se concentrer sur les dispositions vis-à-vis de la communauté habilitée.

Donc, ce n'est pas quelque chose de très pressant. Je comprends bien ce que vous voulez dire par là, parce que si je mets ma casquette de juriste, alors je dirais que les statuts constitutifs c'est quelque chose qui relève du droit.

Sachant que, si l'on adopte une approche mécanique, comme on a tendance à le faire nous les avocats, alors on arrive à un point où cela va entraver les nouveaux progrès qui pourraient avoir lieu.

Donc, prenons note du fait que cette intégration n'est pas quelque chose de pressant, mais, toutefois, c'est important, sans pour autant que cela n'implique une entrave aux avancées et évolutions. Merci beaucoup de ce commentaire.

Nous allons également prendre dûment note des commentaires concernant le secrétariat. D'après notre expérience, le secrétariat est très efficace et nous aide à préparer les

documents de prise de position, etc. et à les présenter pour adoption. Donc, ça n'est pas le point de vue du secrétariat, c'est le point de vue du président, des co-présidents et des autres membres du GAC qui font partie de la liste de diffusion. Mais, nous prenons dûment note de ce commentaire concernant le secrétariat.

Y a-t-il d'autres commentaires dans la salle? Alors, si on était à une vente aux enchères, je dirais « une fois, deux fois... » mais je ne suis pas à une vente aux enchères. Merci.

ROYAUME-UNI :

J'adopterais un autre point de vue légèrement différent là-dessus. Par rapport au commentaire qu'a fait Tom, je sais que la principale priorité est les changements associés aux statuts constitutifs et les principes opérationnels sur lesquels on devrait travailler. Le commentaire que j'ai fait il y a peu dans la liste de diffusion est que nous aimerions que l'on inclue dans cette discussion les pratiques du groupe de travail.

Par exemple, la portée du mandat de ce groupe de travail, le renouvellement ou la clôture de la composition de ce groupe de travail, le fait d'avoir des co-présidents supplémentaires qui sont sélectionnés, remplacés ou retirés.

Donc, c'est quelque chose que j'aimerais voir. Cela pourrait faciliter notre participation dans les PDP, si les groupes de travail jouent un rôle actif pour préparer la position du GAC.

Voilà mon point de vue là-dessus.

J'aimerais aussi soulever un point supplémentaire par rapport à la manière dont le GAC travaille en intersession.

J'ai bien peur que je ne sois pas bien placé pour faire ce commentaire, mais je me souviens du travail de préparation sur les rapports d'utilisation malveillante du DNS et sa révision le mois dernier. Nous avons fait circuler deux documents sur cette liste de diffusion pour préparer la réponse du GAC. Finalement, on a fini avec plusieurs versions du même document qui faisaient l'objet d'amendements concomitants. Finalement, le document final a laissé de côté certaines contributions. Je suis sûr que, du côté du Royaume-Uni, ça n'a pas été fait volontairement. Nous remercions d'ailleurs l'aide de l'ICANN et du secrétariat à cet égard.

Mais, je pense que, en tant que GAC, on peut utiliser les technologies de manière beaucoup plus efficace dans la manière dont nous travaillons. Étant donné notre charge de travail croissante et la pression en termes de temps qui pèse sur nous, toutes mesures qu'on peut prendre comme par exemple les

applications dans le nuage ou des méthodes simples, voilà autant d'outils qui peuvent nous aider à accélérer le rythme de travail et promouvoir la coopération entre les membres du GAC.

Donc, j'aimerais dire que je suis tout à fait disposé à explorer ce genre d'options pour exploiter au mieux les technologies du 21^e siècle. Donc, tous ceux qui sont au secrétariat ou autres qui veulent poursuivre cette discussion avec moi seront les bienvenus.

HENRI KASSEN :

Merci beaucoup, Royaume-Uni. Je me réjouis du fait que ce courriel qui s'était perdu et qui avait été envoyé par le Royaume-Uni a été retrouvé.

Effectivement, je comprends ce que vous avez dit par rapport aux nouvelles technologies. Moi, je suis un peu à la traîne, mais je suis tout à fait disposé à rattraper ce retard.

ROYAUME-UNI :

Il y a quelque chose qu'on appelle Google qui existe.

HENRI KASSEN :

Oui, vous êtes membre du comité. Donc je sais que je suis très bien accompagné.

Merci beaucoup. Bien entendu, pour ce qui concerne ensuite les pratiques du groupe de travail, on a parlé du fait de donner plus de pouvoir aux personnes qui sont nommées et autres procédures pour l'élection des co-présidents.

C'est l'une des questions qui, dans le briefing qui a été diffusé, à la fin de celui-ci, il y a deux nouvelles propositions pour ces nouveaux principes opérationnels qui ont été inclus. Donc, merci beaucoup de ce commentaire.

Je crois que cette séance touche à sa fin. Je n'ai plus beaucoup de temps, mais j'aimerais savoir si vous avez encore des commentaires à faire. D'ailleurs, je dois dire que ces échanges ont été très fructueux. Je suis sûr que le co-président qui se trouve à mes côtés sera tout à fait d'accord. Nous avons entendu des observations très pertinentes qui, à n'en pas douter, vont nous aider à finaliser notre plan de travail et le présenter au GAC dès que possible.

Sur ce, il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre participation. Thomas, je vous cède la parole.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je voulais m'assurer que les gens sachent bien où nous en sommes et quelles sont les prochaines étapes. Tout est clair pour vous?

Ça semble être le cas. Merci à tous.

Un élément ou plutôt une petite mise en alerte. Étant donné que nous allons avoir des élections lors de la prochaine réunion, souvenez-vous il y a deux ans qu'il y a eu un certain mécontentement par rapport aux procédures de vote. Malheureusement, nous n'avons pas modifié ces procédures. Il n'y a pas de manière électronique ou de procédure de vote électronique qui a été mise en place pour garantir une diversité entre les vice-présidents. Donc, pensez-y cet été, lorsque vous présentez vos candidatures à tel ou tel poste ou que vous pensez à la manière dont vous allez voter. Pensez à ces procédures et essayons, dans la mesure du possible, de faire en sorte que ces élections soient justes, transparentes et soient organisées de la manière la plus efficace possible.

Voilà, je voulais insister là-dessus parce que vous allez vous mettre en colère, très certainement à un moment ou à un autre, en voyant qu'on n'a pas eu le temps de changer ces procédures de vote.

Bien, je crois que nous avons maintenant prévu une pause-café. Ensuite, on peut passer à la discussion intercommunautaire.

ROYAUME-UNI : Oui. J'ai une annonce à faire par rapport à la réunion du Commonwealth. C'est une réunion ouverte qui va commencer à 15h00. Donc, d'ici cinq minutes dans la salle Veranda 4. C'est au rez-de-chaussée au bout du rez-de-chaussée. C'est présidé par monsieur Taylor qui est secrétaire général de l'organisation des télécommunications du Commonwealth.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]